

DOSSIER ADMINISTRATIF issu du projet de révision allégée n°2 PLUI

01 - LES ACTES LIÉS À LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLUI PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 1.1 Délibération de prescription en date du 28 mars 2024
- 1.2 Délibération de non-soumission à évaluation environnementale du 4 décembre 2025
- 1.3 Délibération tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de révision allégée n°2 du 4 décembre 2025

02 – CONSULTATIONS, AVIS ET OBSERVATIONS

- 2.1 Avis des communes
- 2.2 Avis des personnes publiques associées et consultées
- 2.3 Avis de la mission régionale d'autorité environnementale

03 - DÉCISION DE MADAME LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU DÉSIGNANT UNE COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

04 - ARRÊTÉ D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

05- JUSTIFICATIFS DES MESURES DE PUBLICITÉ

- 5.1 Avis d'enquête
- 5.2 Parutions dans les annonces légales du Sud Ouest et des Annonces Landaise

L'intégralité du dossier d'enquête publique est consultable :

- En support papier au siège de la communauté de communes MACS, allée des camélias à Saint Vincent de Tyrosse et à la mairie de Sainte-Marie-de-Gosse
- En support numérique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique :